Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212901987-20260608-2026_5_01-DE

MAIRIE

DE

PLOUIDER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUIDER
N° 2026-5-01

Séance du 5 juin 2026

Date de convocation : 28 mai 2026

Membres en exercice :	**19**
Présents :	**16**
Procuration :	**2**
Votants :	**18**

L'an deux mil vingt six, le vingt huit mai, le Conseil Municipal de PLOUIDER, est convoqué en Mairie, pour le cinq juin 2026.

L'an deux mil vingt six, le cinq juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLOUIDER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. René PAUGAM, Maire.

Etaient présents : M. PAUGAM René, Maire – Mmes LAGADEC Marylène - CORLOSQUET Karine - M. MAZE David, M. MERCIER Tristan, M. LE JEUNE Clément, adjoints - M. SIMON Bernard – Mme BERNARD Nicole – Mme DESNOS Annie – Mme GRIJOL Guénaëlle – M. INISAN Pierre-Yves – Mme LE BORGNE Nathalie – M. MOTREFF Pierre-Yves – M. RIOU Hubert – Mme ROZEC Véronique

Etaient absents : Mme Dorothéa VOGT a donné pouvoir à Mme Gaëlle MARY – M. Pierre BOSSARD a donné pouvoir à Mme Karine CORLOSQUET – M. Patrick HENRY a donné pouvoir à Mme Guénaëlle GRIJOL

Secrétaire de séance : M. Clément LE JEUNE

ELECTIONS SENATORIALES

- Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

Le Conseil Municipal est réuni ce jour afin de désigner les délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Conformément aux dispositions des articles L.289 et R.133 du Code Electoral, le bureau électoral doit être constitué, il comprend :

- Le Maire, Président,
- Les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin, en l'occurrence Mme Gaëlle MARY et M. SIMON Bernard,
- Les deux membres du Conseil Municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, en l'occurrence M. Pierre Yves INISAN et M. LE JEUNE Clément.

Le Conseil Municipal a désigné M. Clément LE JEUNE comme secrétaire de séance.

L'arrêté préfectoral du 13 Mai 2026 a arrêté à Cinq le nombre de délégués titulaires et à Trois le nombre de suppléants pour la commune de PLOUIDER.

.../...

Le Président invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants. Il est précisé qu'en application des articles L.289 et R.133 du Code Electoral, les

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212901987-20260608-2026_5_01-DE

délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel et au scrutin secret. Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Le maire a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée.

Liste « Ecouter, partager, agir pour Plouider » :

1. René PAUGAM,
2. Marylène LAGADEC,
3. Tristan MERCIER,
4. Karine CORLOSQUET,
5. Clément LE JEUNE,
6. Nathalie LE BORGNE,
7. David MAZE,
8. Annie DESNOS

Elections des délégués et des suppléants

Le Président a invité le Conseil Municipal à procéder, sans délai, au scrutin secret, à l'élection de cinq délégués et trois suppléants.

Chaque conseiller municipal a déposé son enveloppe dans l'urne.

Résultats du dépouillement :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

A déduire :

bulletins blancs : 0

bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Nom de la liste	Suffrages obtenus	Mandats de délégués	Mandats de suppléants
Ecouter, partager, agir pour Plouider	18	5	3

Sont proclamés élus :

1. René PAUGAM, (délégué)
2. Marylène LAGADEC, (déléguée)
3. Tristan MERCIER, (délégué)
4. Karine CORLOSQUET, (déléguée)
5. Clément LE JEUNE, (délégué)
6. Nathalie LE BORGNE, (suppléante)
7. David MAZE, (suppléant)
8. Annie DESNOS (suppléante)

Pour extrait certifié conforme
Le Maire